

XIV - METTONS EN VALEUR NOTRE PATRIMOINE CULTUREL ET VIVONS DE NOTRE CULTURE

Plus que jamais, nos jeunes ont besoin de se raccrocher aux ressources inépuisables de la culture. Ce n'est pas un hasard si la musique est aujourd'hui si vivante en Côte d'Ivoire et si elle "s'exporte" aussi bien. Elle donne à notre jeunesse l'énergie pour avancer.

Nous protégerons et nous mettrons en valeur notre culture, ou plutôt nos cultures, si riches et si variées.

Nous réaliserons une **Grande Bibliothèque Virtuelle des Arts et des Cultures de la Côte d'Ivoire**.

Nous enregistrerons sur support vidéo et audio les éléments les plus significatifs du patrimoine culturel ivoirien : vestiges archéologiques et historiques, sites et monuments classés, sculptures, peintures, objets d'art de tous types, livres anciens, contes traditionnels, théâtre, musiques et danses,...

Ces enregistrements seront ensuite structurés dans une base de données accessible par internet. Cette vitrine numérique donnera envie au monde entier de mieux connaître la Côte d'Ivoire ; elle permettra également à nombre d'Ivoiriens de découvrir ou de redécouvrir les trésors dont elle regorge.

Nous demanderons le concours des bailleurs de fonds traditionnels et du Fonds pour la sauvegarde du patrimoine culturel de l'UNESCO.

Plusieurs centaines d'emplois qualifiés seront ainsi créés dans les disciplines techniques (numérisation, gestion de site internet...), scientifiques et culturelles (histoire, géographie, arts,...).

Nos langues traditionnelles sont menacées. **Nous redynamiserons les émissions radiophoniques et télévisées en langues nationales**. Nous assurerons la promotion du théâtre en langues nationales.

Nous procéderons à la **réhabilitation des équipements culturels publics** en mauvais état et en construirons de nouveaux pour corriger les inégalités territoriales les plus aiguës.

Nous réaménagerons nos musées, pour en faire notamment des "produits d'appel" de voyages touristiques.

Nous introduirons des objectifs culturels et éducatifs dans les cahiers des charges des radios et des télévisions. Les télévisions publiques seront dotées de budgets spécifiques pour réaliser des programmes de qualité internationale mettant en valeur les cultures ivoiriennes.

Nous amplifierons la lutte contre la piraterie de façon concertée avec le Bureau Ivoirien des Droits d'Auteur (BURIDA). Les sanctions seront renforcées.

Nous mettrons en place des lignes de crédit pour appuyer le **développement de l'ensemble des industries culturelles et notamment des studios d'enregistrement, de production et de réalisation** de façon à ce que nos créateurs soient moins dépendants des moyens techniques des pays étrangers.

